

Tronçonneuse et responsabilité civile

Par fokeltok, le 06/03/2009 à 12:17

Bonjour

J'ai utilisé la tronçonneuse d'un ami chez lui pour l'aider à couper sn bois de chauffage. Je me suis trompé dans le dosage du mélange et la machine est HS (moteur serré)

Mon assurance responsabilité civile peut-elle jouer ?

Avec le même mélange mal préparé (pas assez d'huile), la seconde tronçonneuse que j'avais emprunté à un autre ami pour l'occasion a subi les mêmes dommages.

Mon assurance responsabilité civile peut-elle être engagée pour cet appareil également ? Merci

Par chaber, le 07/03/2009 à 07:22

Bonjour,

désolé mais votre assurance Responsabilité civile ne peut jouer: relire vos conditions générales: responsabilité civile-exclusions;

Exclu: "les dommages causés aux biens dont l'assuré à la garde"